

Haute-Savoie

Inscription de l'IVG dans la Constitution : la sénatrice Sylviane Noël explique son vote contre

Le Dauphiné Libéré - 01 mars 2024 à 12:42 | mis à jour le 01 mars 2024 à 12:43 - Temps de lecture : 1 min

7 | 

[Mercredi 28 février, la Chambre haute du Sénat, à majorité de droite, a voté en faveur de l'inscription de la « liberté garantie » pour les femmes d'avoir recours à l'avortement par 267 voix pour \(50 voix contre\).](#)

Parmi ces « contre », les sénateurs Haut-Savoyards dont [Sylviane Noël](#) qui a décidé d'expliquer ses raisons.

« L'inscription de l'IVG dans la Constitution est une réaction à une décision de la Cour Suprême des États-Unis. Le Sénat étant réputé pour être éloigné de tous les soubresauts de l'actualité, cette nécessité de légiférer par réaction à un événement qui ne concerne pas notre pays est pour elle, déraisonnable et insensé ».

Pour la sénatrice LR, la véritable menace pour la liberté des femmes de recourir à l'IVG en France vient surtout de la pénurie de médecins et l'absence de soins à proximité.

Politique

Haute-Savoie

